

Fontenay-aux-Roses, le 25 février 2016

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN N° 2016-00060

Objet : REP - Centrale nucléaire de Civaux - INB n° 158 et n° 159.
Réacteurs n° 1 et n° 2 - Installation de protections biologiques fixes dimensionnées au séisme à proximité d'Équipements importants pour la protection des intérêts (EIP).

Réf. : Saisine ASN - CODEP-BDX-2016-006531 du 15 février 2016.

Conformément à la demande formulée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) citée en référence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a examiné l'impact sur la sûreté de la modification déclarée par EDF au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 pour installer des protections biologiques fixes dimensionnées au séisme à proximité d'Éléments importants pour la protection des intérêts (EIP).

Dans le cadre du traitement de l'affaire relative à la non-tenue sismique des protections biologiques, EDF a procédé, sur les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Civaux, au retrait des protections biologiques situées à proximité des EIP concernés. Néanmoins, afin de réduire la dosimétrie en exploitation et protéger le personnel circulant à proximité de matériels qui présentent un niveau d'irradiation important, l'exploitant a prévu d'installer des protections biologiques fixes dimensionnées au séisme autour de ces matériels.

La tenue au Séisme de dimensionnement (SDD) des protections biologiques est démontrée par le calcul et le montage des nouvelles protections biologiques n'entraînera aucune indisponibilité de matériel. De ce fait, l'IRSN estime acceptable, du point de vue de la sûreté, la modification matérielle, telle que déclarée par EDF.

Adresse courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

Siège social
31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Standard +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre B 440 546 018

Pour le Directeur général, par ordre,

Hervé BODINEAU

Chef du Service de sûreté des réacteurs à eau sous pression